

Podcast *academie*

Concours de podcasts de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Ce concours est destiné à primer, une ou deux fois par année universitaire, les meilleurs podcasts réalisés par des étudiants de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Les finalistes, puis le premier prix, seront déterminés par un jury composé d'universitaires et de personnels de notre université ainsi que de personnalités ayant une connaissance de l'univers de la radio et des podcasts.

Tous les étudiants de l'Université Paris-Panthéon-Assas – de toutes les disciplines et de tous les niveaux d'étude – sont autorisés à concourir. Les candidats peuvent concourir individuellement ou bien en équipe, ou de plusieurs façons, car il est possible de proposer plusieurs podcasts au concours. Le premier prix sera doté d'un prix de 500 euros.

- La première édition de ce concours s'ouvre en ce mois de janvier 2025.
- Pour cette première édition, le sujet des podcasts est : **TOUTE QUESTION JURIDIQUE**
- Les podcasts en compétition **ne devront pas excéder 16 minutes**.
- Les étudiants qui souhaitent concourir sont invités à envoyer leurs podcasts **au plus tard le lundi 24 mars 2025 à l'adresse mail suivante : podcast-academie@assas-universite.fr**
Lors de cet envoi, quelques renseignements sont demandés pour valider la candidature de l'individu ou de l'équipe (notamment, pour toute personne figurant dans l'équipe, nom, prénom, date et lieu de naissance, année d'inscription en cours à l'Université Paris-Panthéon-Assas).
- Si le fichier du podcast s'avère trop volumineux pour être envoyé en pièce jointe d'un mail, il est aussi possible d'utiliser le système d'envoi de fichier de l'ENT : dans l'ENT, rubrique Mon Bureau > Envoi de fichier, et d'envoyer le lien vers le fichier déposé à : podcast-academie@assas-universite.fr
- **Il est vivement conseillé de ne pas attendre la date-limite pour envoyer les podcasts.** Ceux-ci seront stockés pour être examinés ensuite par le jury.
- Le jury sélectionnera des finalistes, qu'il auditionnera le **mercredi 9 avril 2025**. Ce même jour, à l'issue de la délibération, il annoncera le ou la gagnante de cette première édition du concours.
- Le podcast ayant obtenu le premier prix ainsi que les podcasts finalistes seront diffusés sur le site internet de l'Université Paris-Panthéon-Assas et ses réseaux sociaux et plateformes associées.

Quelques précisions sur les attentes du jury :

- Le format de 16 minutes maximum permet de proposer des formes variées au sein du podcast (explications, commentaires, interviews, extraits sonores...) : au choix des candidats. Les podcasts peuvent évidemment être plus brefs.
- Sujet : « Toute question juridique ». La formule est volontairement large. Il peut s'agir de questions de droit en lien étroit avec l'actualité, ou non. Tous les domaines du droit sont concernés. Les étudiants inscrits dans d'autres disciplines que le droit ne sont nullement exclus de ce concours.
- Sera particulièrement valorisée par le jury la capacité à proposer une méthode d'exploration de la question choisie, l'originalité de l'approche retenue, la rigueur et la qualité du contenu, ainsi qu'un ton : c'est-à-dire des aspects faisant du podcast un « modèle » susceptible de donner lieu à une série de podcasts du même genre.
- Bien entendu, les extraits sonores éventuellement sollicités au sein du podcast devront l'être dans le respect du droit d'auteur et du droit de citation.